

FÁBIO RODRIGUES GOMES

Juge du Travail Titulaire de la 41^a Vara do Trabalho du Rio de Janeiro
Professeur de Droit de la Procédure du Travail à l'Université de l'État de Rio de Janeiro (UERJ).

ROBERTO FRAGALE FILHO

Juge du Travail Titulaire de la 1^a Vara do Trabalho de São João de Meriti
Professeur à l'Université Fédérale Fluminense (UFF).

LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DANS LE DROIT DU TRAVAIL BRÉSILIEN. BRÈVES CONSIDÉRATIONS PROPÉDEUTIQUES SUR L'ARTICLE 461 DE LA CLT



ABSTRACT

Like the western Labour laws, the Brazilian Labour law aims the legal equalization of the imbalances between the contracting parties. This equalization has been gradually densified in order to provide the employee the legal tools for the strengthening of its freedom from the omnipotence of the employers. This article outlines the current institutional dialogue between the Legislature and Judiciary, as for the implementation of an specific article of the *Consolidação das Leis do Trabalho*, which is the most emblematic system regarding the equality principle influence on the Brazilian Labour law.

KEY WORDS : Brazil, Legal equality, Labour law.

RÉSUMÉ

À l'instar des droits du travail occidentaux, le droit du travail brésilien a pour finalité principale l'égalisation juridique des déséquilibres entre parties contractantes. Cette égalisation s'est densifiée au cours des ans afin de fournir au salarié les outils juridiques nécessaires au renforcement de sa liberté face à la puissance patronale. Cet article propose d'exposer l'actuel dialogue institutionnel entre le législatif et le judiciaire quant à la mise en œuvre du dispositif le plus emblématique de l'influence du principe de l'égalité sur le droit du travail au Brésil, à savoir l'article 461 de la *Consolidação das Leis do Trabalho*.

MOTS CLÉS : Brésil, Égalisation juridique, Droit du travail.